



Dividende pour l'exercice 2017

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé, dans sa séance du 13 mars 2018, de distribuer pour l'exercice 2017 un dividende ordinaire de CHF 8,30 brut par action et bon de jouissance, soit CHF 5,395 net après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

Le paiement du dividende ordinaire (la date ex-dividende: 15 mars 2018) se fera sans frais à partir du lundi 19 mars 2018, contre remise du **coupon n° 17**, à votre banque dépositaire ou chargée de la gestion du compte par UBS SA en Suisse.

Bâle, le 14 mars 2018
Roche Holding SA